

PROCES-VERBAL DE CONTRÔLE D'UNE INSTALLATION ELECTRIQUE DOMESTIQUE A BASSE TENSION

Numéro du rapport : 120340916

<b>Propriétaire:</b> Davide Mangione Rue Sylvain Pirmez n°85 6200 CHATELINEAU	<b>Installateur:</b> Davide Mangione Rue Sylvain Pirmez n°85 6200 CHATELINEAU	<b>Donneur de comm.:</b> Davide Mangione Rue Sylvain Pirmez n°85 6200 CHATELINEAU
--	--	--

Date de l'examen : 29/07/2025

Date du mesurage : 29/07/2025

ID de l'installation : 220340196

**Lieu du contrôle:**  
Rue Sylvain Pirmez n°85  
6200 CHATELINEAU

### I. Description générale et caractéristiques

Type d'installation:	Unité d'habitation	Connexion au numéro EAN:	Non communiqué
Type de câble d'alimentation:	XVB	Connexion en courant nominal (A):	30->90 (réglage non visible) A
Section du câble d'alimentation:	10 mm²	Différentiel (type):	A
Tension nominale:	Mono 230 VAC	Différentiel ( $\Delta I$ ):	300 mA
Nombre de tableaux:	2	Différentiel (Nombre de pôles):	2
Nombre de circuits (borniers, réserve incluse):	24	Différentiel In (A):	40 A
Année d'installation / d'extension:	Après le 1/10/1981, avant le 1/6/2020	Type de réseau:	TT
Type d'électrode de terre:	Piquet de mise à la terre	Référence des schémas (No ou date):	Davide Mangione du 28/07/25
Type d'interrupteur général:	Interrupteur différentiel		
Description de l'installation:	Voir page suivante		

### II. Contrôles accomplis

#### Visite d'inspection: AR 8/9/2019 Livre 1, Chap.6.5

L'enquête porte sur les dispositions légales pertinentes concernant la visite d'inspection d'une installation électrique domestique à basse tension et/ou à très basse tension.

Voir les contrôles effectués en annexe.

### III. Constatation pendant l'examen

Voir les infractions, remarques et notes en annexe

### IV. Mesurages

Résistance de diffusion de terre(Re)	13,00	Ohm
Résistance d'isolation (Ri)	1,40	Mohm

### V. Conclusion

A L'installation électrique est conforme aux exigences du Livre 1 de l'Arrêté Royal du 8 septembre 2019 concernant les installations électriques à basse tension et à très basse tension. La prochaine visite de contrôle est à effectuer dans le délai prescrit par le Livre 1.

Schémas estampillés, signés et ajoutés à cette inspection: Oui

### VI. Notifications

Les résultats de ce rapport d'inspection et/ou d'examen portent exclusivement sur le ou les objets ou lots inspectés.

2. Le rapport ne peut être reproduit autrement que dans son intégralité sans le consentement du client et de l'autorité de contrôle BTI asbl.

3. Conseils pour le propriétaire/gestionnaire/locataire :

-3.1 Le rapport d'enquête doit être conservé dans le dossier de l'installation électrique.

-3.2 Le dossier doit mentionner toute modification apportée à l'installation électrique.

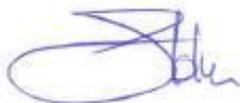
-3.3 En cas d'accident de personnes, directement ou indirectement dû à la présence d'électricité, le Département fédéral de l'énergie doit être immédiatement informé.

-3.4 Si des violations sont constatées au cours de l'enquête, une nouvelle visite d'inspection doit être effectuée par le même organisme agréé afin de vérifier si, à la fin de la période, les violations ont disparu.

Si, au cours de la deuxième enquête, il est constaté que des infractions subsistent, l'organisme agréé envoie une copie du rapport d'enquête à la direction générale de l'énergie chargée de la

haute surveillance des installations électriques domestiques.

L'AGENT CONTROLEUR  
Steve Mathieu



**PROCES-VERBAL DE CONTRÔLE D'UNE INSTALLATION ELECTRIQUE DOMESTIQUE A BASSE TENSION**

Numéro du rapport : 120340916

**Description de l'installation**

Voir plans Davide Mangione du 28/07/25

**Contrôles effectués**

Conformité entre la mise en place de l'installation électrique et des schémas unifilaires et aux plans de situation	OK <input checked="" type="checkbox"/>	NOK <input type="checkbox"/>
Contrôle l'état (fixations, dommages, ...) des équipements électriques installés en permanence, notamment en ce qui concerne les interrupteurs, les prises de courant, les connexions dans la distribution et les tableaux, ...;	OK <input checked="" type="checkbox"/>	NOK <input type="checkbox"/>
Contrôle des mesures de protection contre les chocs électriques par contact direct et indirect;	OK <input checked="" type="checkbox"/>	NOK <input type="checkbox"/>
Contrôle du fonctionnement des dispositifs différentiels de courant via le bouton de test:	OK <input checked="" type="checkbox"/>	NOK <input type="checkbox"/>
Contrôle du fonctionnement des dispositifs différentiels de courant via boucle de défaut:	OK <input checked="" type="checkbox"/>	NOK <input type="checkbox"/>
Vérification de la continuité des connexions équipotentielles (principales et auxiliaires) et des conducteurs de protection des prises de courant et des appareils fixes, fixes ou mobiles à position fixe de classe I	OK <input checked="" type="checkbox"/>	NOK <input type="checkbox"/>
Inspection visuelle des équipements fixes ou fixes et mobiles susceptibles de mettre en danger des personnes et des biens	OK <input checked="" type="checkbox"/>	NOK <input type="checkbox"/>
Conformité entre les dispositifs de protection contre les surintensités installés et les sections des circuits de courant respectifs qui les protègent	OK <input checked="" type="checkbox"/>	NOK <input type="checkbox"/>

**Conclusions**

**Infractions:**

**Informations complémentaires sur les infractions:**

Pas d'infractions

**Remarques:**

Pas de remarques

**Notes:**

- Le contrôle porte sur les parties visibles et accessibles de l'installation.
- Les dérogations du RGIE Livre I.de la Section 8.2.2. Parties existantes des installations électriques domestiques ancien RGIE ont été appliquées.